

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 janvier 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 17 janvier 2008, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration adoptée par le Bureau de coordination le 17 janvier 2008 (voir annexe).

Comme vous le savez, un règlement global, juste, durable et pacifique au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne, et l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, constitue depuis longtemps une position de principe du Mouvement des pays non alignés.

À cet égard, le Mouvement appelle votre attention sur les récentes attaques menées par l'armée israélienne contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, et ne doute pas que vous prendrez, face à cette dangereuse situation, les moyens les mieux appropriés, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux règles et principes du droit international.

Je vous prie en outre de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 17 janvier 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés au sujet de la situation dans le territoire
palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

Le Mouvement des pays non alignés condamne les récentes attaques militaires menées par Israël, puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, attaques qui ont fait 19 morts parmi les Palestiniens et 50 blessés graves, et provoqué d'importantes destructions de biens civils et de terres agricoles. Le Mouvement des pays non alignés juge cette situation profondément préoccupante car les actions illégales menées par Israël ont provoqué la mort de plus de 150 civils palestiniens, dont des enfants et des femmes, en un mois et demi.

Cette escalade de la violence militaire par Israël constitue une grave violation du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, alimente le cycle de la violence et menace la paix et la sécurité ainsi que le fragile processus de paix entre les deux parties. De plus, elle aggrave encore la difficile situation humanitaire sur le terrain dans la bande de Gaza, où la population civile continue de subir les conséquences d'un siège dévastateur.

Le Mouvement des pays non alignés lance un appel à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, afin qu'elle assume ses responsabilités et demande à Israël, puissance occupante, de mettre immédiatement fin à ses violations et de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies en tant que puissance occupante du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa solidarité avec le peuple palestinien en cette période critique, et réaffirme les positions de principe qu'il défend depuis longtemps, notamment la fin de l'occupation par Israël de la Palestine et d'autres terres arabes occupées depuis 1967 et la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.